



Résumé de l'expertise n° 18/FDO/ISSAD/4564

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :12 rue du Pignadar

Commune :40260 LINXE

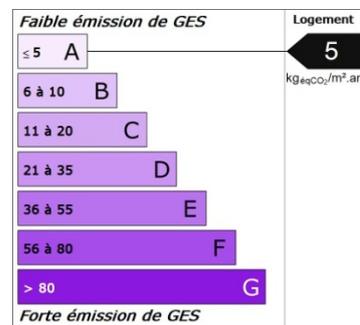
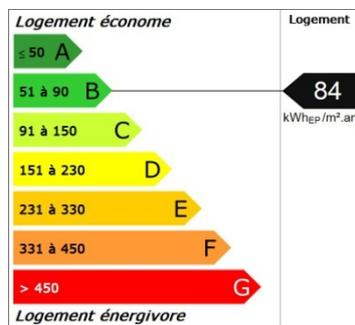
Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Prestations	Conclusion
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
DPE	Consommation conventionnelle : 84 kWh ep/m ² .an (Classe B) Estimation des émissions : 5 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe A)





29 rue de la Courneve
40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
Tél : 05 58 72 54 60 Port : 07 60 01 40 64
Mail : contact@diagnostics-immobiliers-atlantique.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 18/FDO/ISSAD/4564 Valable jusqu'au : 22/02/2028 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 2013 Surface habitable : 118,56 m ² Adresse : 12 rue du Pignadar 40260 LINXE	Date (visite) : 23/02/2018 Diagnostiqueur : .. DE OLIVEIRA Fernando Certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES n°LCP-0087 obtenue le 24/10/2014 Signature : 
--	--

Propriétaire : Nom : Monsieur et Madame ISSAD Gabriel Adresse : 12 rue du Pignadar 40260 LINXE	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
---	--

Consommations annuelles par énergie

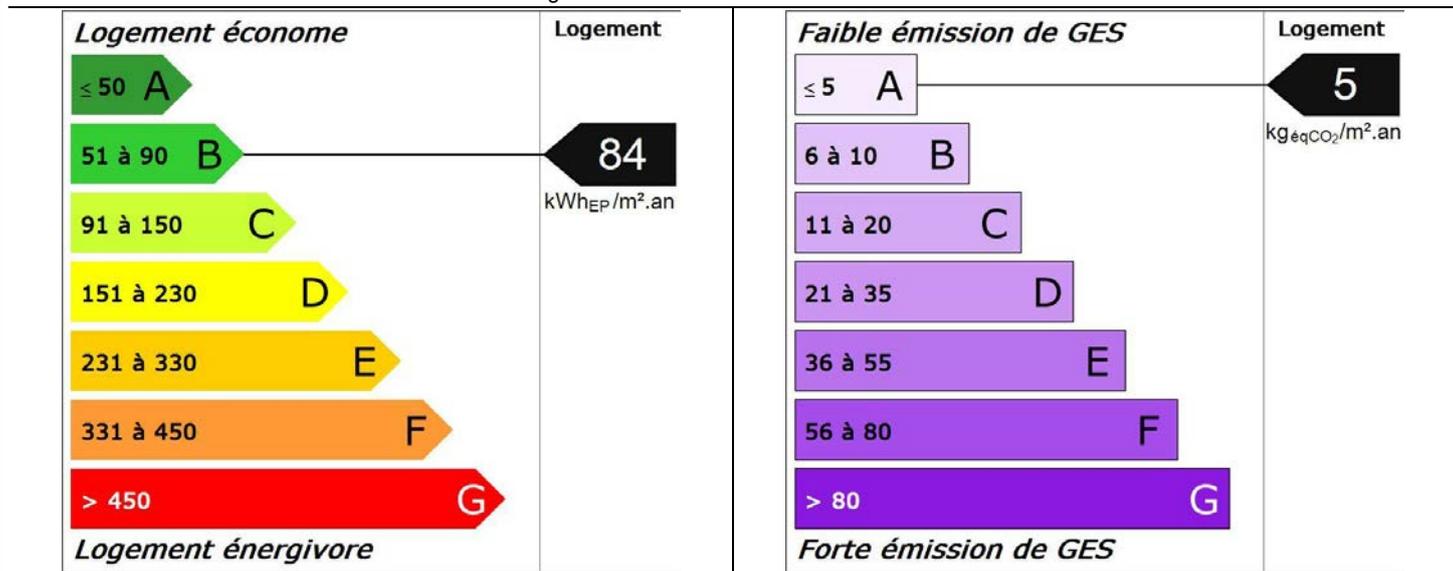
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2 887 kWh _{EF} Bois : 5 358 kWh _{EF}	12 806 kWh _{EP}	610 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 1 918 kWh _{EF}	4 947 kWh _{EP}	210 €
Refroidissement	Electricité : 190 kWh _{EF}	490 kWh _{EP}	26 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 1 795 kWh _{EF} Bois : 5 358 kWh _{EF}	9 988 kWh _{EP}	970 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
--	---

Consommation conventionnelle : **84 kWh_{EP}/m².an**
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **5 kg_{eqCO₂}/m².an**



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Système de chauffage : Poêle / Insert bois (Bois) (système individuel) Convecteurs électriques NFC avec programmeur (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extérieur (système individuel)
Toiture : Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (R=7m².K/W)		
Menuiseries : Porte(s) bois / bois-métal avec double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage	Système de refroidissement : Pompe à chaleur air/air	Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 114,8 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Énergies renouvelables

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
 Poêle / Insert bois (Bois) (système individuel)
 Capteurs photovoltaïques (32 m²)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Installation ventilation double flux	72	€€€	*	◆	-

Recommandation : Si un aménagement complet et du bâtiment est prévu étudier la possibilité de mettre en place une ventilation double flux.
 Détail : Ce système de ventilation permet de réaliser des économies importantes sur le chauffage en récupérant la chaleur de l'air vicié pour la transmettre à l'air qui sera insufflé dans la maison. Les bouches de soufflage et les bouches d'extraction doivent être nettoyées régulièrement. Le caisson de ventilation doit être vérifié tous les 3 ans par un professionnel. La ventilation ne doit jamais être arrêtée.

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires :

Le présent calcul a été effectué d'après l'étude des parties visibles et accessibles du logement. Sans informations complémentaires et/ou documents techniques de construction, la nature de certains éléments a été déduite d'après l'époque de construction. Notre société est à la disposition du donneur d'ordre pour modifier le calcul du DPE si nécessaire, suite à l'apport de renseignements complémentaires, et/ou documents techniques de construction (avec nouvelle facturation).

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25 rue Champenâtre 25770 SERRE LES SAPINS (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 18/FDO/ISSAD/4564

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	40 Landes
	Altitude	32 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	2013
	Surface habitable du lot	118,56 m ²
	Nombre de niveau	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs		Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 78 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1
		Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 9 m ² , Donnant sur : un garage, U : 0,36 W/m ² C, b : 0,9
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 119 m ² , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,25 W/m ² C, b : 1
	Caractéristiques des plafonds	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (R=7m ² .K/W) Surface : 119 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,13 W/m ² C, b : 0,7
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Ouest, double vitrage Surface : 8,6 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage Surface : 3,44 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage Surface : 1,56 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,2 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage Surface : 1,56 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,2 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Est, double vitrage Surface : 1,56 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage Surface : 3 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² C, Uw : 2,6 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage Surface : 1,5 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,2 W/m ² C, Uw : 2,6 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientée Ouest, double vitrage Surface : 0,57 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m ² C, Uw : 2,6 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage Surface : 1,14 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m ² C, Uw : 2,6 W/m ² C, b : 1
		Caractéristiques des portes

	<p>Définition des ponts thermiques</p> <p>Liaison Mur 1 / Porte 1 : Psi : 0, Linéaire : 5,2 m, Liaison Mur 2 / Porte 2 : Psi : 0, Linéaire : 4,91 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 1 : Psi : 0, Linéaire : 12,6 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 2 : Psi : 0, Linéaire : 5,9 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 3 : Psi : 0, Linéaire : 3,7 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 4 : Psi : 0, Linéaire : 3,7 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 5 : Psi : 0, Linéaire : 3,7 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 6 : Psi : 0, Linéaire : 9,8 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 7 : Psi : 0, Linéaire : 4,9 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 8 : Psi : 0, Linéaire : 3,1 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres 9 : Psi : 0, Linéaire : 6,2 m, Liaison Mur 1 / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 30 m, Liaison Mur 1 / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 41 m, Liaison Mur 2 / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 4,4 m</p>
Caractéristiques des ponts thermiques	
Caractéristiques de la ventilation	<p>VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)</p> <p>Qvareq : 1,1, Smea : 1,5, Q4pa/m² : 544,1, Q4pa : 544,1, Hvent : 43,2, Hperm : 10,5</p>
Système	<p>Caractéristiques du chauffage</p> <p>Poêle / Insert bois (Bois) (système individuel)</p> <p>Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0</p> <p>Convecteurs électriques NFC avec programmeur (système individuel)</p> <p>Re : 0,95, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0</p>
	<p>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</p> <p>Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extérieur (système individuel)</p> <p>Beccs : 1834, Rd : 0,9, Rg : 1,06, Pn : 5, lecs : 1,05, Fecs : 0, Vs : 300L</p>
	<p>Caractéristiques de la climatisation</p> <p>Pompe à chaleur air/air</p> <p>R_clim : 4, Energie : Electrique</p>

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

La consommation tous usages réels correspondant aux factures (gaz, électricité, bois...) prennent en compte l'intégralité de l'énergie dépensée dans un bien, c'est-à-dire le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude, la cuisson et autres appareils électroménagers et cela au prix réel du Kilowatt/heure. Le présent calcul ne correspond qu'aux valeurs de chauffage/ventilation et production d'eau chaude sanitaire avec un prix du kilowatt/heure défini par décret.

Extrait de l'Arrêté du 17 octobre 2012 modifiant la méthode de calcul 3CL-DPE introduite par l'arrêté du 9 novembre 2006 portant approbation de diverses méthodes de calcul pour le diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine :

« Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux. Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20 °C ou 22 °C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer ».

« Les caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en œuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.) ».

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X			X		
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique.
www.ademe.fr